



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Territoire de Guéret :

- la **communauté d'agglomération du Grand Guéret**, représentée par Monsieur Eric CORREIA, son Président,
- la **communauté de communes Portes de la Creuse en Marche**, représentée par Monsieur Guy MARSALEIX, son Président,

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Grand Guéret en date du 24 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche en date du 15 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du Territoire de Guéret et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme Conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

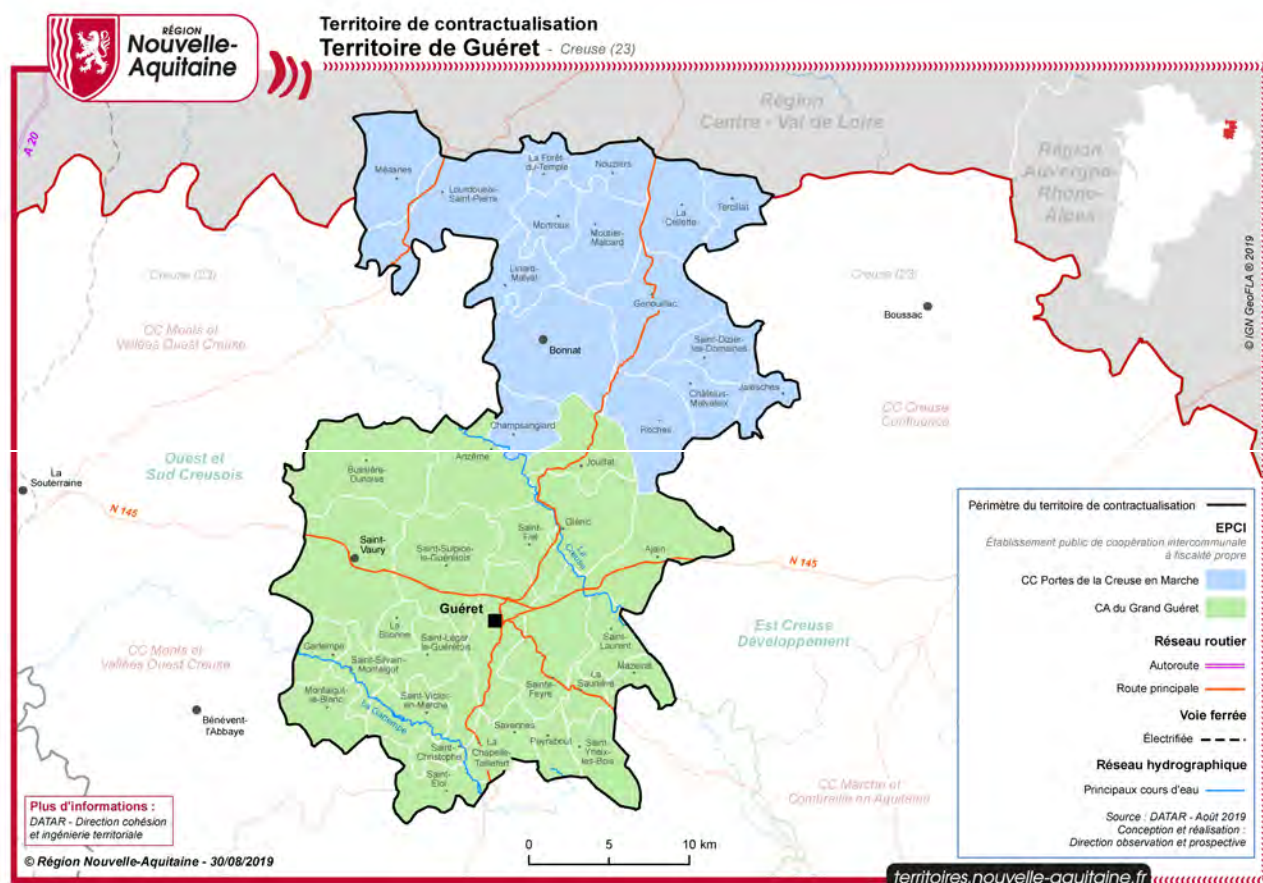
Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

41 communes – 35 369 habitants

2 intercommunalités :

- la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, 16 communes
- la communauté d'agglomération du Grand Guéret, 25 communes



Le Territoire de Guéret regroupe la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche. Il comprend 41 communes et compte 35 369 habitants, dont 81 % résident dans la CA du Grand Guéret. Ce territoire est traversé par un axe routier structurant, la route Centre Europe Atlantique – RN 145 (reliant Suisse et Italie du Nord à l'Atlantique), qui le relie à Limoges et Montluçon en 50 minutes à une heure, et à Clermont-Ferrand en 1h50. Guéret est à l'écart de réseaux ferrés de grande ligne. La ville est desservie par des lignes TER Limoges-Montluçon et La Souterraine-Aubusson-Felletin.

La stratégie de développement du territoire a été actualisée pour répondre aux candidatures des Contrats de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique et de l'approche territoriale des Fonds européens 2023/2027. Les échanges initiés à l'automne 2021 avec les partenaires publics et privés et les remontées de projets ont fait apparaître une volonté affirmée de revitalisation des bourgs pour avoir ce rôle structurant et moteur qu'ils peuvent jouer pour l'ensemble du territoire.

La revitalisation des bourgs implique de recréer de bonnes raisons pour s'y rendre ou pour y habiter. Au regard de l'évolution des modes de vie, il s'agit d'adapter, voire de réinventer des usages qui rendent les bourgs attractifs. Plus les usages possibles seront nombreux et complémentaires, plus leur effet valorisant et incitatif profitera au bourg, à la venue de visiteurs, et à l'installation d'habitants et d'activités nouvelles. Ces centralités intermédiaires permettent de réduire les besoins de déplacement et contribuent à la résilience locale en améliorant le lien entre les habitants.

Cette stratégie se décline ainsi en trois objectifs prioritaires qui apportent une réponse aux trois enjeux précédemment ciblés et vise donc à renforcer ce rôle de centralité que doivent avoir les centre-bourgs/centre-ville.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Le territoire de Guéret est composé de 97.56% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Afin de permettre une mesure de la vulnérabilité socio-économique des territoires, le revenu médian par unité de consommation a servi de base, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Les EPCI de ce territoire, selon cet indicateur, sont très vulnérables. Le territoire de projet de Guéret est ainsi classé en vulnérabilité forte.

Stratégie territoriale de développement

Trois grands axes stratégiques ont été pour le Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025

Axe 1 : RENFORCER, DYNAMISER ET DIVERSIFIER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL : DEVELOPPER DES SOLUTIONS POUR RELOCALISER LA PRODUCTION, L'EMPLOI ET MAILLER LE TERRITOIRE.

Le Territoire de Guéret, spécialisé dans le secteur public qui concentre la majorité des emplois du territoire, doit contrebalancer ce modèle de développement peu porteur en menant une démarche volontariste visant à :

- valoriser le commerce de proximité,
- expérimenter de nouveaux modèles économiques ou usages dans une logique de différenciation plutôt que de concurrence.
- encourager l'esprit d'entreprise, favoriser la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes et accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants.

Les effets attendus sont, outre la création d'emplois directs, la création d'un maillage cohérent de services de proximité, d'une économie locale dynamique permettant in fine aux habitants de mieux vivre sur ce territoire.

Sous axe 1 : Renforcer l'agriculture dans son ancrage local et sa contribution économique et sociale, encourager les circuits courts

Sous axe 2 : encourager l'esprit d'entreprise, favoriser la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes et accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants.

Sous axe 3 : affirmer et exploiter le potentiel touristique du territoire en développant ses activités et sa capacité d'hébergement.

Axe 2 : AGIR POUR DES CONDITIONS DE RESIDENCE AMELIOREES ATTRACTIVES ET ACCESSIBLES A TOUS

La revitalisation des bourgs est une préoccupation actuelle forte sur le territoire : les fonctions qu'ils concentraient jusqu'alors – habitat, commerces, services, équipements publics – se sont affaiblies et ont entraîné le déclin de leur attractivité.

Rendre les bourgs plus attractifs en développant et diversifiant leurs usages apparaît ainsi fondamental pour rendre leur fonction de centralité essentielle en zone rurale.

Sous axe 1 : repenser les centre bourg et cœur de ville comme lieux de convivialité dans le respect du patrimoine

Sous axe 2 : renforcer et diversifier l'offre de services de proximité : accès à la santé

Sous axe 3 : renforcer et diversifier l'offre de services de proximité : accès aux loisirs culturels et sportifs.

Sous axe 4 : renouveler l'offre d'habitat

Axe 3 : RELEVER LE DEFIL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR DES RESSOURCES ET UNE QUALITE DE VIE PRESERVEE

Sous axe 1 : engager la transition énergétique du territoire pour maîtriser la consommation, produire localement et tendre vers l'autonomie

Sous axe 2 : s'engager pour une mobilité moins polluante

Sous axe 3 : préserver nos ressources et notre qualité paysagère

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du Territoire de Guéret** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel (annexe 2)** que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Territoire de Guéret et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine,

conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Alain ROUSSET

Le Président
de la communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

Le Président
de la communauté d'Agglomération du
Grand Guéret

GUY MARSALÉIX

Eric CORREIA

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITION – ANNEXE 1
**NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE
PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS 2023-2025**

*I - Dynamique territoriale
et caractéristiques de vulnérabilité*

Chiffres-clés du Territoire de Guéret



35 369 habitants (2018)



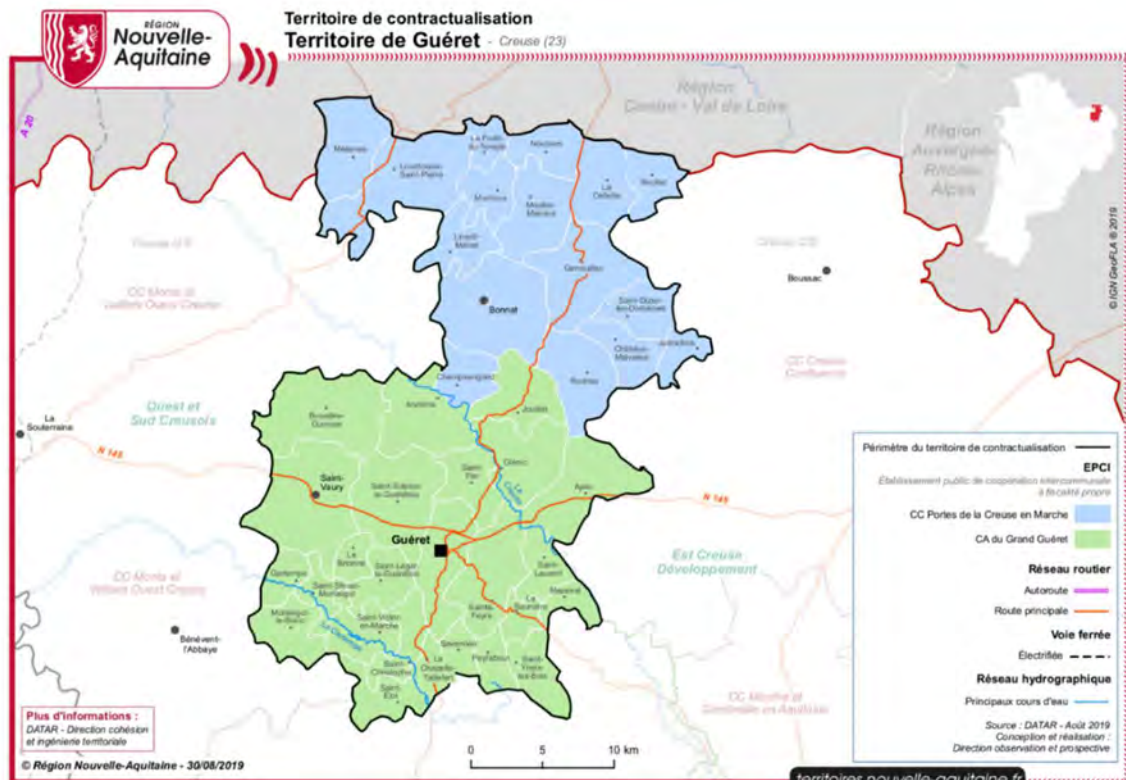
825.9 km²



2 EPCI



41 communes





Un territoire dont la vulnérabilité reste avérée

Un maintien fragile de la population, toujours profondément marquée par un vieillissement

Malgré un rebond en 2008, on constate une diminution du nombre d'habitants sur le territoire, diminution dont la progression semble ralentir depuis 2013. Le solde naturel (naissances – décès) négatif apparaît comme une constante du territoire. Le solde migratoire (entrées – sorties du territoire) est quant à lui positif, démontrant l'arrivée de nouvelles populations et une certaine attractivité du territoire, notamment de la CC Portes de la Creuse en Marche. Si, sur la période 1999-2008, le solde migratoire était suffisant pour compenser les pertes dues au solde naturel, il s'avère aujourd'hui quasiment insuffisant pour maintenir le niveau démographique.

Comparée à la répartition au niveau national, on constate que la population du territoire est caractérisée par une surreprésentation des tranches d'âges des plus de 55 ans tandis que les tranches d'âges des moins de 39 ans sont sous-représentées. L'indice de vieillissement est élevé : il est, en moyenne, de 165 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. L'importance de la tranche des 45-59 ans laisse planer le risque d'une accentuation du phénomène.

En conséquence et compte-tenu de la faible évolution démographique, la population active de 15 à 64 ans se comprime légèrement. Le territoire comprend 15 588 actifs en 2018 soit 44% de la population locale. La population active a connu une baisse régulière au regard des années antérieures (16 414 en 2008, 16 143 en 2013).

Le vieillissement de la population couplé à la compression de la population active fragilise les perspectives économiques du territoire en compromettant les possibilités de renouvellement de la main d'œuvre.

L'enjeu d'attractivité reste donc crucial pour éviter d'accroître la déprise démographique et économique du territoire.

Un cadre de vie attractif mais des conditions de résidences fragiles

La richesse du territoire réside d'abord dans la qualité de ses paysages, son environnement naturel préservé, ses villages, son patrimoine et son offre d'activités de loisirs de pleine nature.

Ce territoire est traversé d'est en ouest par un axe routier structurant d'importance nationale, la RN 145, reliant les pôles urbains les plus proches : Montluçon (65 km - 45') et Limoges (91 km, via l'A20 -1h). Deux axes d'importance départementale et régionale (D940 et D942) complètent le maillage des grands axes routiers. La desserte ferroviaire est quant à elle très faible ; la principale ligne étant la ligne historique « Paris – Orléans – Limoges - Toulouse » s'arrêtant à la gare de La Souterraine. La gare de Guéret est desservie par des trains du réseau TER Nouvelle-Aquitaine circulant sur la ligne ferroviaire de Montluçon à Limoges (3 trajets / jour). Le projet porté par Railcoop envisage l'ouverture d'une ligne transversale « Bordeaux-Lyon » constituant alors une opportunité de développement et d'ouverture pour le territoire.

Les équipements de santé y sont bien représentés (centres hospitaliers, hébergement pour adultes handicapés), de même que les établissements culturels et de services aux particuliers. Cependant, il est nécessaire de signaler que nombre d'équipements, essentiellement sur la CA du Grand Guéret, sont vieillissants et nécessitent une maintenance ou un renouvellement afin de rester accessibles et en phase avec les attentes de la population.

Une vigilance mérite d'être portée sur les équipements commerciaux et les services de proximité aux particuliers particulièrement sous-représentés.



D'après les données disponibles en 2018 (INSEE, Observatoire des territoires), les caractéristiques du parc de logements ne sont pas de nature à favoriser l'accueil de nouveaux arrivants. En effet, on constate :

- Une offre locative faible (moins d'un tiers du parc) qui a tendance à diminuer depuis 2008. À contrario, le parc de logements est dans sa grande majorité composé de résidences principales avec propriétaires occupants.
- Des logements anciens dont l'état peut entraîner une précarité énergétique des habitants.
- De grands logements (plus de 50% ont plus de 4 pièces) qui peuvent s'avérer inadaptés à la taille actuelle des ménages (en moyenne, 2 personnes par logement)

Le taux de logements vacants est élevé (14%) et il est en constante augmentation depuis 2008.

La déprise démographique cumulée à un vieillissement de la population peut faire peser un risque sur le maintien du niveau de services à la population .

Le tissu socio-économique du territoire marqué par un modèle de développement public-social-retraité peu porteur

Le Territoire de Guéret est fortement spécialisé dans le secteur public qui concentre la majorité des emplois du territoire et qui ne cesse de croître (47.9% des emplois en 2008, 49.9% en 2013 et 51.5% en 2018). À contrario, l'emploi privé a connu un taux de croissance négatif (- 5.51%) entre 2009 et 2019, quand ce même taux était de +8.25% à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le modèle de développement du Territoire de Guéret s'appuie de manière insuffisante sur des capacités productives exportatrices ;

16.7% de salariés sont en poste dans des établissements relevant des secteurs productifs exportateurs, ce qui réduit d'autant la captation de revenus productifs.

Trois types de revenus sont surreprésentés sur le territoire :

- Les revenus publics : le territoire se caractérise en effet par un secteur des services très important et est fortement spécialisé dans quelques secteurs présents à forte composante publique. Administration publique, santé, enseignement, et action sociale totalisent à eux seuls 51.5 % des emplois du territoire, en 2018. Cette situation est notamment liée au rôle de Guéret et à son statut de chef-lieu du département.
- Les pensions de retraite constituent la majeure partie des revenus résidentiels. Ce niveau est corrélé à la part importante de retraités dans la population du territoire. Si, au niveau national, 26.9% de la population est retraitée, on compte 35% de retraités sur la CA du Grand Guéret et 44% sur la CC Portes de la Creuse en Marche.
- Les revenus sociaux : le niveau de vie, calculé à partir des différents types de revenus d'un individu au sein d'un ménage, est plus modeste au sein du Territoire de Guéret qu'à l'échelle nationale, comme l'atteste la plus faible envergure des déciles de distribution des niveaux de vie. Or, il est admis que plus un ménage est modeste, plus son niveau de vie est composé de prestations sociales. Cela peut expliquer la surreprésentation des revenus sociaux sur le territoire.

Du côté de l'économie touristique, l'offre de lits marchands est d'environ 2 250 sur le territoire pour 18 000 lits non marchands (résidence secondaire et hébergements en famille).

Le territoire est loin du prérequis de 1.5 lits touristiques pour 1 habitant pour faire du Territoire de Guéret une destination « séjours » telle que définie par Atout France.

De plus, nombre d'hébergements ne sont plus adaptés aux attentes des touristes en termes de standing, d'équipements et de services. Pourtant, l'offre et la qualité de l'hébergement sont les principales clés d'entrée de la destination campagne.



Des opportunités à développer

L'économie de proximité - L'économie de proximité est moins exposée aux aléas économiques et est pourvoyeuse d'emplois non délocalisables. Le potentiel de dépenses locales, qui correspond au montant maximal de revenu par habitant qui pourrait être dépensé localement, est d'un bon niveau. Cette propension à consommer localement est corroboré par une densité en emplois présents supérieure à celle des territoires de référence. Cela vient démontrer un certain dynamisme de l'économie de proximité qui vient contrebalancer le modèle de développement peu porteur et représente un atout à développer pour notre territoire notamment pour faire face aux crises sanitaires et sociales.

Un potentiel touristique - Le territoire compte les deux sites touristiques les plus visités du département : le labyrinthe géant des Monts de Guéret et le parc animalier des Loups de Chabrières. Ce dernier, géré par la CA du Grand Guéret, accueille chaque année entre 45 000 et 50 000 visiteurs, prérequis indispensable dans la proposition d'une offre de séjours de plusieurs nuits telle qu'établie par Atout France.

Le territoire propose également un large choix de loisirs et de sports de nature : randonnée pédestre, vélos et VTT, baignade, canoë, pêche, escalade, parapente, géocaching, accrobranche, etc. La CA de Grand Guéret a d'ailleurs structuré son offre dans le cadre de la Station Sports Nature des Monts de Guéret ouverte en 2013 qui permet de coordonner les activités, animer les spots de pratique et d'entretenir les sites et les circuits.

La proposition touristique du territoire intègre également l'itinérance, en phase avec la demande actuelle des touristes. Le territoire est traversé par l'itinéraire du Tour de la Creuse à Vélo (327 km) et par la Grande Traversée VTT de la Creuse (268 km).

Côté événements sportifs ou de loisirs de pleine nature, on note depuis 10 ans une montée en puissance avec aujourd'hui des manifestations reconnues nationalement : le Trail du Loup Blanc, l'Enfer Vert, l'Halftriman des Monts de Guéret. Plus de 5 000 personnes ont participé aux événements sportifs de pleine nature en 2019. Côté événement « nature », Forêt Follies accueille chaque année plus de 10 000 visiteurs sur 2 jours. Par ailleurs, Guéret a été retenu comme centre de préparation aux Jeux Olympiques 2024 pour le VTT et le cyclisme de route.

Cette offre diversifiée d'activités de pleine nature induit un flux de touristes qu'il s'agit de capter afin de garantir des retombées économiques pour le territoire. Celles-ci sont aujourd'hui estimées à environ 15 millions d'euros chaque année, ce qui correspond à 25% des retombées à l'échelle du département.

Le secteur de l'Economie sociale et solidaire, générateur d'innovations et d'activités - Le territoire se démarque par une part plus élevée d'établissements et d'emplois relevant de l'économie sociale et solidaire comparée aux échelons régional et national. Le territoire dispose ainsi de nombreuses initiatives autour de l'ESS : l'une des dernières concrétisations est le lancement d'un incubateur de l'ESS dont la mission est d'accompagner les porteurs de projets à chaque étape de la création de leur projet. Le territoire est doté de deux Tiers-Lieux : La Quincaillerie à Guéret et le Chai à Bonnat. Chacun est porté par l'EPCI de son territoire. En effet, la CA du Grand Guéret et la CC Portes de la Creuse en Marche ont eu la volonté de se doter de Tiers-Lieux, incluant des espaces de coworking, et d'en faire des lieux d'apprentissage et de mise en réseau, propices au développement de projets individuels et collectifs bénéfiques au territoire. Ils constituent donc un atout d'attractivité dans la mesure où ils participent à la dynamisation du tissu économique, social et culturel du territoire. Ils font par ailleurs partie intégrante du réseau TELA, le réseau des tiers-lieux creusois, reconnu régionalement et nationalement et récemment labellisé Fabrique de Territoire.



II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat 2018/2020 avait défini 3 axes stratégiques :

1 - Redynamiser le tissu productif local

- Favoriser le développement économique
- Mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial.

2 - Développer l'attractivité du territoire et renforcer la polarité à l'échelle supra-départementale

3 - Le vieillissement comme support d'expérimentation

Renforcer le tissu productif local et l'attractivité du territoire restent au cœur de la stratégie territoriale.

La crise sanitaire a eu pour effet de pointer les priorités et l'occasion pour les territoires de démontrer leur résilience ; la relocalisation des activités vise à répondre de manière spécifique et adaptée aux besoins essentiels des populations à proximité de leur milieu de vie.

Parallèlement, la crise énergétique et écologique implique de renforcer le positionnement du territoire autour de la transition écologique.

Au regard de ces éléments, quels sont les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions ?

L'enjeu de renouveau démographique reste le fil rouge de la stratégie. La démographie du territoire se caractérise par un maintien fragile du niveau de population en raison d'un solde naturel constamment négatif, difficilement compensé par un solde migratoire à peine positif. Cette faible évolution démographique combinée au vieillissement de la population induit une légère compression de la population active qu'il est pourtant indispensable d'accroître pour faire vivre le territoire économiquement et lui assurer un avenir durable.

De cet enjeu principal découlent :

Un enjeu de dynamisation du modèle de développement économique. Le modèle de développement du territoire est peu porteur en raison de son faible dynamisme productif concurrentiel et de sa dépendance aux revenus publics et aux mécanismes de redistribution (revenus sociaux et pensions de retraite). Il apparaît donc vital pour le territoire de favoriser la diversification de ses moteurs de développement et de renforcer son économie de proximité pour sortir de ce schéma atone.

Un enjeu d'attractivité du territoire. Le cadre et la qualité de vie qui caractérisent le territoire sont une composante essentielle de son attractivité. Le Territoire de Guéret est un territoire où il fait bon vivre. Pour autant, le territoire possède des insuffisances au regard d'éléments essentiels d'attractivité :

- un habitat de qualité,
- une offre de soins élémentaire
- un accueil de la petite enfance adapté.



Il est essentiel pour le territoire de combler ses manques pour créer des conditions de résidences optimales et attractives.

L'enjeu de transition énergétique et écologique est également incontournable. Il a été défini comme un enjeu transversal qui doit venir colorer l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie. La préservation des ressources et en particulier l'eau devient prépondérante.

La stratégie de développement local du Territoire de Guéret participe à la volonté de la Région Nouvelle Aquitaine d'inventer son propre modèle de croissance, résiliente et solidaire, comme cela figure dans la feuille de route Néo Terra. Le territoire souhaite aller vers un modèle de développement plus dynamique, tout en répondant aux impératifs de la transition énergétique et écologique, afin de garantir une qualité et un cadre de vie attractif et résilient.

Pour ce faire, les opérations financées devront contribuer aux ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra à travers le respect de critères qui seront intégrés dans la grille de sélection des projets.

Ces critères sont d'ores et déjà déclinés dans les fiches-actions proposées dans le dossier de candidature. Ils font référence à dix des onze ambitions établies dans la feuille de route Néo Terra :

- Ambition 1 : l'engagement citoyen
- Ambition 2 : la transition agroécologique
- Ambition 3 : la transition des entreprises
- Ambition 4 : les mobilités propres
- Ambition 5 : un urbanisme durable
- Ambition 7 : objectif « zéro déchet »
- Ambition 8 : la préservation de biodiversité
- Ambition 9 : la préservation de la ressource en eau
- Ambition 10 : préserver les terres agricoles, forestières et **naturelles**

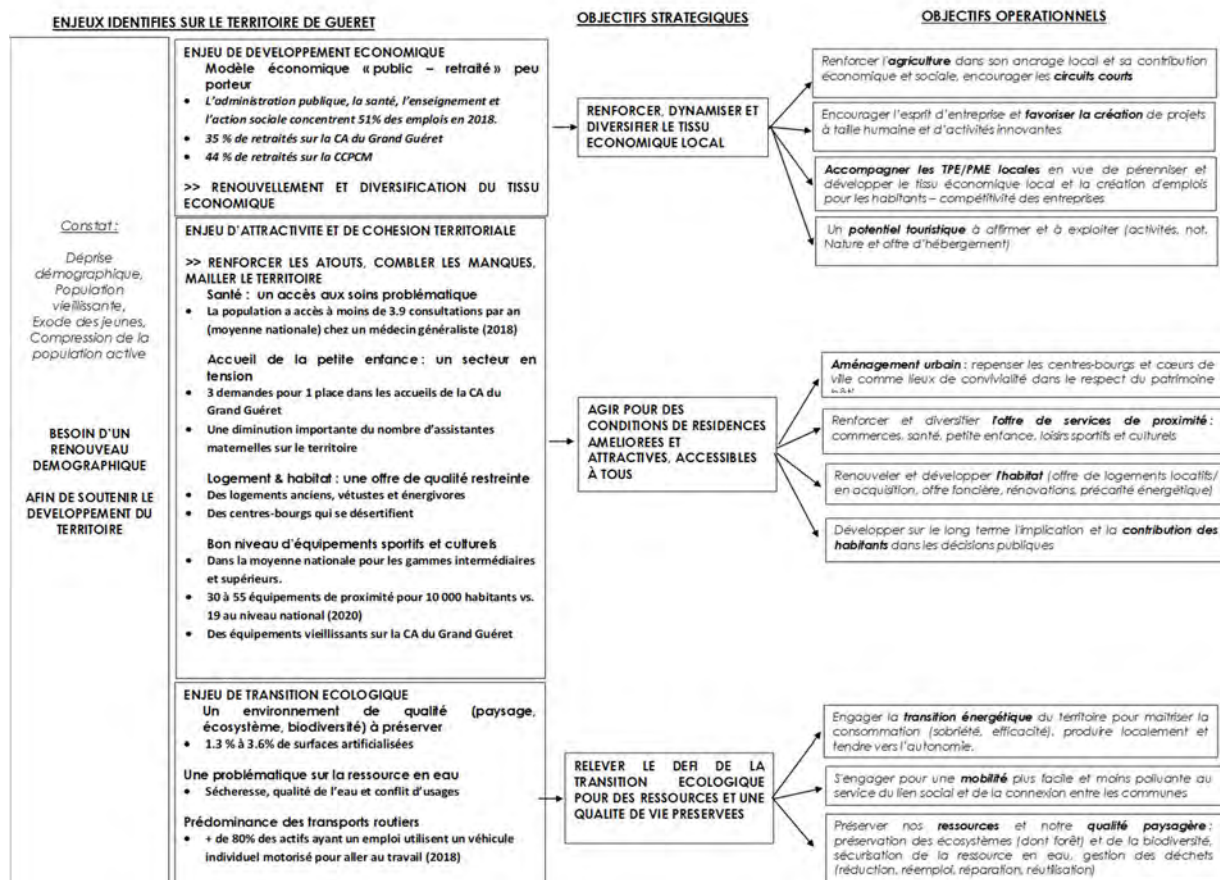


III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

La stratégie de développement du territoire a été réactualisée pour répondre aux candidatures des Contrats de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique et de l'approche territoriale des Fonds européens 2023/2027 . Les échanges initiés à l'automne 2021 avec les partenaires publics et privés et les remontées de projets ont fait apparaître une volonté affirmée de revitalisation des bourgs pour avoir ce rôle structurant et moteur qu'ils peuvent jouer pour l'ensemble du territoire.

La revitalisation des bourgs implique de recréer de bonnes raisons pour s'y rendre ou pour y habiter. Au regard de l'évolution des modes de vie, il s'agit d'adapter, voire de réinventer des usages qui rendent les bourgs attractifs. Plus les usages possibles seront nombreux et complémentaires, plus leur effet valorisant et incitatif profitera au bourg, à la venue de visiteurs, et à l'installation d'habitants et d'activités nouvelles. Ces centralités intermédiaires permettent de réduire les besoins de déplacement et contribuent à la résilience locale en améliorant le lien entre les habitants.

Cette stratégie se décline ainsi en trois objectifs prioritaires qui apportent une réponse aux trois enjeux précédemment ciblés et vise donc à renforcer ce rôle de centralité que doivent avoir les centre bourgs/centre-ville.



Trois grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2026



AXE 1 : RENFORCER, DYNAMISER ET DIVERSIFIER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL : DEVELOPPER DES SOLUTIONS POUR RELOCALISER LA PRODUCTION, L'EMPLOI ET MAILLER LE TERRITOIRE.

Le Territoire de Guéret, spécialisé dans le secteur public qui concentre la majorité des emplois du territoire, doit contrebalancer ce modèle de développement peu porteur en menant une démarche volontariste visant à :

- valoriser le commerce de proximité,
- expérimenter de nouveaux modèles économiques ou usages dans une logique de différenciation plutôt que de concurrence.
- encourager l'esprit d'entreprise, favoriser la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes et accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants.

Les effets attendus sont, outre la création d'emplois directs, la création d'un maillage cohérent de services de proximité, d'une économie locale dynamique permettant in fine aux habitants de mieux vivre sur ce territoire.

Sous axe 1 : Renforcer l'agriculture dans son ancrage local et sa contribution économique et sociale, encourager les circuits courts

Cet axe vise à développer la transformation des produits agricoles et approvisionner en local le consommateur final.

Quelques projets identifiés :

- la création d'une ceinture verte autour de Guéret valorisant des projets de maraichage,
- une étude pour la restructuration de la cuisine centrale à Guéret favorisant l'approvisionnement et l'utilisation de produits locaux.

Sous axe 2 : encourager l'esprit d'entreprise, favoriser la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes et accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants.

L'emploi privé a connu un taux de croissance négatif (- 5.51%) entre 2009 et 2019. Renverser le processus est vital pour dynamiser l'économie sur un territoire trop axé sur un modèle de développement public/retraité peu porteur.

Les quelques projets identifiés visent à renforcer le commerce de proximité, développer l'immobiliser d'entreprise (en recensant notamment les locaux vacants, les friches artisanales et commerciales) et accompagner la création de projets tant par un soutien technique que financier :

- Le réaménagement d'une friche SCNF à Guéret en locaux tertiaires
- Une étude sur les friches industrielles et artisanales sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret
- La reconversion d'un terrain de 15 Ha en ZI des cerisiers pour accueil d'une entreprise avec un projet de création de 35 emplois
- L'expérimentation de commerce itinérant multiservices (portage communal)
- La création ou réhabilitation de locaux en halles commerciales
- Une ingénierie d'accompagnement des entreprises et de promotion du « travailler autrement »
- Une mesure dédiée au soutien aux micro-projets innovants
- Le développement d'un projet d'épicerie tiers lieux axé sur la transformation de produits locaux



Sous axe 3: affirmer et exploiter le potentiel touristique du territoire en développant ses activités et sa capacité d'hébergement

Le territoire dispose de nombreux prérequis indispensables pour se positionner comme une destination touristique et différenciante des autres territoires comparables, en axant ses produits sur les activités Sport/ Nature. Toutefois, des insuffisances restent à combler pour pouvoir concrétiser la vocation touristique du territoire en particulier au niveau de l'hébergement avec des lacunes tant au niveau de la qualité que de la capacité d'accueil à remettre en adéquation avec les attentes actuelles.

Quelques projets identifiés :

- La requalification et diversification de l'offre d'hébergement touristique à Châtelus-Malvaleix
- La poursuite des investissements sur la Station Sport Nature des Monts de Guéret : Extension du Parc Aventure de Chabrières
- L'installation d'une via ferrata sur la commune de Champsanglard
- La rénovation d'une grange en centre bourg de Nouziers en gîte d'étape grande capacité
- L'aménagement du site historique et touristique de Malval
- L'aménagement d'un parc rural à la Cellette
- L'amélioration de la qualité des eaux de baignade de Courtille (Guéret) et sur les sites de Jouillat et Anzême
- L'Aménagement d'une aire de repose pour parapente au-dessus de l'aire de décollage nord du Maupuy
- La promotion touristique du territoire via des bornes interactives notamment

AXE 2 : AGIR POUR DES CONDITIONS DE RESIDENCE AMELIOREES ATTRACTIVES ET ACCESSIBLES A TOUS

La revitalisation des bourgs est une préoccupation actuelle forte sur le territoire : les fonctions qu'ils concentraient jusqu'alors – *habitat, commerces, services, équipements publics* – se sont affaiblies et ont entraîné le déclin de leur attractivité.

Rendre les bourgs plus attractifs en développant et diversifiant leurs usages apparaît ainsi fondamental pour rendre leur fonction de centralité essentielle en zone rurale.

Sous axe 1 : repenser les centre bourg et cœur de ville comme lieux de convivialité dans le respect du patrimoine

Cet axe vise notamment à soutenir des opérations d'amélioration de centre bourg et s'inscrit en complémentarité avec des dispositifs Action cœur de ville et Petites Villes de Demain dont l'objectif est « d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique ».

3 communes entrent dans ce dispositif sur le territoire :

- ✓ Bonnat (PVD)
- ✓ Genouillac (PVD)
- ✓ Saint Vaury (PVD)
- ✓ Guéret (ACV)



Suite à une étude urbaine et une concertation globale avec les habitants, Guéret entreprend également de redynamiser son centre-ville en réaménageant sa place centrale de marché « Place Bonnyaud », en piétonnisant les places.

Quelques projets identifiés participant à la revitalisation du bourg :

- La réhabilitation d'un bar restaurant multiservices sur la commune d'Anzême (portage communal)
- La création d'un multi-service sur la commune de Roches (portage communal)
- L'aménagement de halles comme le projet de Saint Vaury notamment

[Sous axe 2 : renforcer et diversifier l'offre de services de proximité : accès à la santé et aux loisirs culturels et sportifs](#)

Condition essentielle à l'installation et au maintien d'habitants sur le territoire, l'accès à la santé s'avère aujourd'hui une véritable problématique en Creuse ; selon le conseil départemental de l'Ordre des médecins, en 2020 le taux de médecin est de 74 pour 100 000 habitants dans ce département à la population vieillissante, contre 150 à l'échelle nationale. Une densité en très forte baisse puisqu'en 2000, ce chiffre était de 127 dans le département.

Pour faire face à cet enjeu, les pouvoirs publics notamment mettent en œuvre des solutions pour l'accueil des praticiens.

Quelques projets sont identifiés :

- Création de pôles de santé à Bonnat et Châtelus Malvaleix
- Mise en place d'un bus santé itinérant (projet Centre Médical Alfred Leune – Sainte Feyre)
- Soutien à l'expérimentation d'un projet de médecins solidaires à Ajain
- Développement de solutions visant l'autonomie des personnes empêchées

[Sous axe 3 : renforcer et diversifier l'offre de services de proximité : accès aux loisirs culturels et sportifs](#)

D'autres services participent à des conditions de résidence sur un territoire : l'accès à la culture, aux loisirs sportifs via le soutien à la vie associative vectrice de lien social et d'activités.

Des projets sont ainsi identifiés :

- La 2^{ème} phase de restructuration du Musée d'art et d'archéologie de Guéret
- La RESTAURATION DU PETIT THEATRE A L'ITALIENNE de Guéret
- La création de bars associatifs dans des communes rurales
- La rénovation de la piste d'athlétisme de niveau régional à Guéret
- La création d'un centre aqualudique – Guéret

[Sous axe 4: renouveler l'offre d'habitat](#)

Les caractéristiques du parc de logements dans les bourgs ne sont pas de nature à favoriser l'accueil de nouveaux arrivants. L'offre de logements apparaît inadaptée aux attentes et au parcours de vie des habitants et l'ancienneté des logements conduit à une vétusté synonyme de précarité énergétique.

Dans ces conditions, les bourgs subissent une déprise démographique qui se traduit par un taux de vacance élevé des logements.



Afin de favoriser l'attractivité des bourgs et l'installation de nouveaux habitants, l'objectif est d'encourager le renouvellement des formes d'habitabilité, dans une logique sociale et solidaire, afin de répondre aux besoins des futurs habitants ;

Parallèlement, l'indice de vieillissement est élevé : il est, en moyenne, de 165 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. Outre le soutien du maintien à domicile, l'accueil des aînés dans des habitats adaptés à leur situation peut être encouragé.

Quelques projets identifiés :

- une maison des aînés à Saint Sulpice le Guérétois et à Saint Fiel
- un village senior à Lourdoueix Saint Pierre
- un lieu hébergement alternatif pour personnes âgées à Bonnat

AXE 3 : RELEVER LE DEFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR DES RESSOURCES ET UNE QUALITE DE VIE PRESERVEE

Les espaces urbanisés représentent 2,6% de la surface du territoire, les terres agricoles 71.1% et la forêt et milieux semi-naturels 26%. Ainsi, la prédominance du foncier agricole et forestier impacte l'environnement et le paysage du territoire. Le Territoire de Guéret est site pilote dans le cadre d'une étude menée par le Centre National de la Propriété Forestière sur l'évolution des habitats naturels forestiers face au changement climatique et pourra bénéficier de conseils en vue de l'amélioration de la résilience des peuplements.

Le territoire est constitué d'un réseau hydrographique dense, constitué par la vallée de la Creuse ainsi que les têtes de bassin versant de la Gartempe et l'aval du bassin de la petite Creuse. Ce réseau est complété par de nombreux étangs et lacs artificiels. Ces milieux abritent une flore et une faune riches et diversifiées.

Pour autant, le territoire est marqué par un déficit quantitatif de la ressource en eau en période d'étiage entraînant de très fortes tensions sur l'alimentation en eau potable.

Une politique de prévention des déchets et de développement de l'économie circulaire est engagée sur l'ensemble du territoire, via la délégation à Evolis 23. Un projet de réemploi des déchets du BTP est en cours de création sur le territoire. Dans le contexte de crise sociale et énergétique, l'urgence est de concilier développement du territoire et préservation des ressources.

Sous axe 1 : engager la transition énergétique du territoire pour maîtriser la consommation, produire localement et tendre vers l'autonomie

Cet axe passe par une nécessaire sensibilisation et accompagnement à des pratiques économes en énergie et développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables autres qu'électriques.

La communauté d'agglomération du Grand Guéret travaille à l'élaboration de son PCAET - plan climat-air-énergie territorial - et a pour objectif de produire autant d'électricité qu'elle en consomme. En 2022 l'agglomération missionne CIRENA pour accompagner la création d'une société citoyenne d'énergie renouvelable.

Une ingénierie de projet mettra en œuvre ce projet de développement des énergies renouvelables ; un plan d'actions sera ensuite déployé.



Sous axe 2 : s'engager pour une mobilité moins polluante

Plus de 80% des actifs ayant un emploi utilisent un véhicule individuel motorisé pour aller au travail (2018) ; moins de 2% en transports en commun, moins de 1% à vélo (y compris avec assistance électrique), pratique marginale en raison d'équipements et d'aménagements quasi inexistants.

Un projet de création de pistes cyclables est à l'étude sur le territoire de l'agglomération ; l'association Recyclabulles et son atelier de réparation vélo promeut ce mode de déplacement par la réparation et la revente de vélos aux habitants. L'association Guéret en selle organise des événements en faveur de l'usage du vélo et insistant notamment sur la sécurisation de la pratique sur l'espace public.

Sous axe 3 : préserver nos ressources et notre qualité paysagère

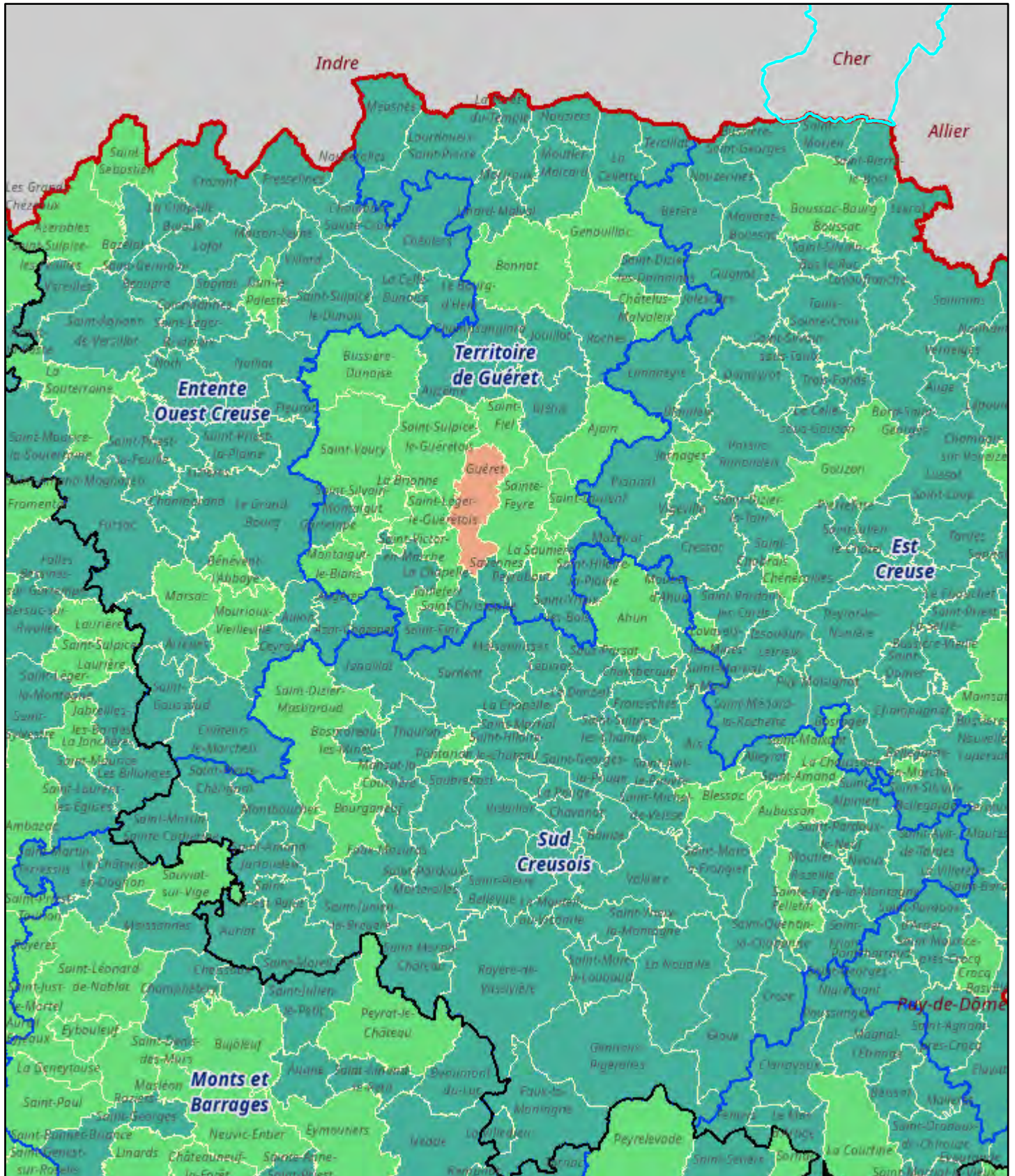
La préservation des ressources passe par une meilleure gestion des usages au quotidien en consommant moins, et en recyclant mieux. Plusieurs projets de valorisation sont en émergence sur le territoire :

- Collecte et revalorisation des déchets du BTP sur le territoire par l'association EC3 et ses partenaires
- Réhabilitation du site de recyclage « Cher du Prat » et création d'un espace valorisation Réemploi/Espace de vie sociale/Logements sociaux en centre-ville de Guéret par l'association Recyclabulles/ les ateliers de la Creuse
- Valorisation et gestion des parcelles forestières privées- CRPF – le territoire de Guéret étant reconnu site pilote dans le cadre d'une étude menée par le Centre National de la Propriété Forestière sur l'évolution des habitats naturels forestiers face au changement climatique et pourra bénéficier de conseils en vue de l'amélioration de la résilience des peuplements.
- Développement d'une filière compostage par la collecte de bio-déchets Fabrique à initiatives.


AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHARENTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES		
									BP 2023	BP 2024	BP 2025				
1er AXE : Renforcer, dynamiser et diversifier le tissu économique local : développer des solutions pour relocaliser la production, l'emploi et mailler le territoire	Sous axe 1.1 : Renforcer l'agriculture dans son ancrage local et sa contribution économique et sociale, encourager les circuits courts	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CUISINE CENTRALE A ECHELLE INTERCOMMUNALE	Commune de Guéret	GUERET	Amorçage						x		Reflexion en cours à l'échelle interco - AMO en 2024 - outils pour les circuits courts	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	
		PROGRAMME D'ANIMATIONS COWORKING	Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Territoire de contractualisation	Mature	X	15 000,00			X				En lien avec le co-working manager	ESS
		TRANSFORMATION DU FONDS DE COMMERCE DE L'EPICERIE MULTI-SERVICE PANIER SYMPA (3 phases)	Océane CHAUMANET (privée)	BUSSIERE DUNOISE	Amorçage	X	137 500,00					x		Zone test agricole - Ruralité ou multi sectoriel projet en plusieurs phases 2023 installation et assise de l'épicerie reprise fin 2022 / mise en place d'animations et travaux 2024 projet maraichage / transformation produits - développement maraichage- espace de coworking - laboratoire de transformation - tiers lieu nourrisier	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts / ESS
		REAMENAGEMENT DE LA FRICHE SCNF EN BATIMENTS TERTIAIRES (POLE ESS)	Communauté d'agglomération du Grand Guéret	GUERET	Amorçage							X		structuration du projet en cours	ESS
		EXPERIMENTATION COMMERCE ITINERANT INTERCOMMUNAL	Glenic	Territoire de contractualisation	Amorçage	X								Appui territoires ruraux	Ruralité
		CREATION D'UN GITE D'ETAPE GRANDE CAPACITE EN CENTRE BOURG	Nouziers	NOUZIERES	Amorçage	X	500 000,00					x			Tourisme
		CREATION D'UNE VIA FERRATA	Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche	CHAMPSANGLARD	Amorçage	X								projet à l'étude pour 2023 (zone natura 2000 + espace naturel sensible)	Tourisme
		REQUALIFICATION ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE CHATELUS-MALVALEIX	Commune Chatelus Malvaleix	CHATELUS-MALVALEIX	Amorçage	X						x		Etude rendue sur un hameau de gîtes et camping: plusieurs scénari au choix en lien avec Creuse Tourisme	Tourisme
		AMENAGEMENT DU SITE HISTORIQUE ET TOURISTIQUE DE MALVAL	Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche	MALVAL	Amorçage	X	190 000,00					x		Mettre en scène ce site, création d'un sentier d'interprétation (Études + réalisations)	Tourisme
		AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINADE DE COURTILLE	Commune de Guéret	GUERET	Mature		200 000,00				X			sous réserve APP Nature et Transitions	Environnement
	2eme AXE AGIR POUR DES CONDITIONS DE RESIDENCE AMELIOREES ATTRACTIVES ET ACCESSIBLES A TOUS	sous axe 2.1 : repenser les centre bourg et cœur de ville comme lieux de convivialité dans le respect du patrimoine	CREATION D'UN MULTISERVICES A ROCHES	Commune de Roches	ROCHES	Amorçage	X								Revitalisation centres bourgs
			REHABILITATION D'UN BAR RESTAURANT MULTISERVICES	Commune d'Anzème	ANZEME	Mature	X	880 000,00	100 000 €			x			Revitalisation centres bourgs
			AMENAGEMENT CENTRE BOURG DE SAINT VAURY : CREATION DE HALLES	Commune de Saint Vaury	SAINT VAURY	Mature	X	250 000,00	87 500 €				x		Revitalisation centres bourgs
sous axe 2.2 : renforcer et diversifier l'offre de services de proximité : accès à la santé		CREATION D'UN POLE DE SANTE A BONNAT	Commune de Bonnat	BONNAT	Mature	X	598 038,00	200 000 €		X					Santé - Silver économie
		CREATION D'UN POLE DE SANTE A CHATELUS MALVALEIX	Commune de Chatelus Malvaleix	CHATELUS MALVALEIX	Mature	X	200 000,00	200 000 €				x			Santé - Silver économie
		CREATION D'UN CABINET MEDICAL	Ajain	AJAIN	Mature	X	98 909.12	45 000 €						Subvention votée à la CP de novembre 2022	Santé - Silver économie
			Medecins solidaires	AJAIN	Mature	X	264 163.00	44 000 €						Subvention votée à la CP de novembre 2022	Santé - Silver économie
		CREATION D'UN POLE DE SANTE CENTRAL	CC Portes de la Creuse en Marche	Genouillac	Mature	X	661 227 €	45 951 €						Subvention votée à la CP de novembre 2022	Santé - Silver économie
MISE EN PLACE D'UN BUS SANTE CARIO ITINERANT		Centre médical Lejeune	SAINTE FEYRE	Amorçage	X	98 568,00					x			Santé - Silver économie	
sous axe 2.3. renforcer et diversifier l'offre de services de proximité : accès à la santé et aux loisirs culturels et sportifs		2EME PHASE DE RESTRUCTURATION DU MUSEE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE DE GUERET	Commune de Guéret	GUERET	Amorçage		1 350 000,00			X					Culture - Patrimoine
		RESTAURATION DU PETIT THEATRE A L'ITALIENNE	Commune de Guéret	GUERET	Amorçage		4 013 000,00			X					Culture - Patrimoine
		CENTRE AQUALUDIQUE	Agglomération de Guéret	GUERET	Mature		11 000 000,00	2 000 000 €				x		Choix AMO en cours et site en 2023	SPORT





AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHARENTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	
	sous axe 2.4 renouveler l'offre d'habitat	MAISON DES AINES	Commune de Saint Sulpice le Guérétois	SAINT SULPICE LE GUERETOIS	Amorçage	X					x	Sous réserve d'un AMI/AAP Logement innovant	Habitat et Logement	
		VILLAGE SENIOR	Commune de Lourdoueix Saint Pierre	LOURDOUEIX SAINT PIERRE	Amorçage	X					x	Sous réserve d'un AMI/AAP Logement innovant	Habitat et Logement	
		LIEU HEBERGEMENT ALTERNATIF POUR PERSONNES AGEES	Commune de Bonnat	BONNAT	Amorçage	X					x	Sous réserve d'un AMI/AAP Logement innovant	Habitat et Logement	
3 ème AXE RELEVER LE DEFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR DES RESSOURCES ET UNE QUALITE DE VIE PRESERVEE	sous axe 3.1 engager la transition énergétique du territoire pour maitriser la consommation, produire localement et													
	sous axe 3.2 s'engager pour une mobilité moins polluante	En attente du COM												
	sous axe 3.3 préserver nos ressources et notre qualité paysagère	COORDINATION DU PROJET DE COLLECTE ET REVALORISATION DES DECHETS DU BTP SUR LE TERRITOIRE PAR L'ASSOCIATION EC3	Association EC3	Territoire de contractualisation - projet mutualisé sur les 4 contrats creusois	Mature	X	448 000,00		X				Environnement	Environnement
		RIBATTONS EC3	Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche	Territoire de contractualisation - projet mutualisé sur les 4 contrats creusois	Mature	X	170 048,89		X				Environnement et ESS	ESS
		REVAL23 EC3	Reval 23 - Trullen	Territoire de contractualisation - projet mutualisé sur les 4 contrats creusois	Mature	X	115 000,00		X				Environnement	Environnement
		Réhabilitation du site « Cher du Prat » et création d'un espace valorisation Réemploi/Espace de vie sociale/Logements sociaux en centre-ville de Guéret	Recyclabulle	GUERET	Mature		858 000,00		X				ESS	ESS
		FILIERE COMPOST	France Active Nouvelle Aquitaine	Territoire de contractualisation	Amorçage	X	38 000,00		X	X			Environnement en lien avec Evolys 23	Environnement
ingénierie du contrat :	0,5 ETP CHEF DE PROJET COHESION TERRITORIALE	Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Territoire de contractualisation	Mature		75 000,00	37 500 €	X	X	X		50% d'un montant maxi de dépenses de 25 000€/an pour 0,5 ETP Ingénierie et cohésion territoriale		
	0,5 ETP DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI / FORMATION	Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Territoire de contractualisation	Mature		75 000,00	37 500 €	X	X	X		50% d'un montant maxi de dépenses de 50 000€/an pour 1 ETP Ingénierie thématique		
	0,5 ETP DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI / FORMATION	Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche	Territoire de contractualisation	Mature		75 000,00	37 500 €	X	X	X		50% d'un montant maxi de dépenses de 50 000€/an pour 1 ETP Ingénierie thématique		
	1 ETP COWORKING MANAGER (et programme d'actions)	Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Territoire de contractualisation	Mature		126 000,00	75 000 €	X	X	X		50% d'un montant maxi de dépenses de 50 000€/an pour 1 ETP Ingénierie thématique		
	1 ETP Soutien à l'animation de l'approche territoriale des fonds européens 21-27	Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Territoire de contractualisation	Mature			30 000 €	X	X	X		Taux d'intervention Région 25% d'1 ETP, dépenses éligibles plafonnées à 40 000€		

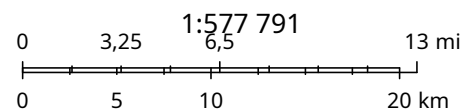
Grille communale de densité selon INSEE en 2021



14/10/2022 09:34:58

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021  Limite de commune

-  Commune densément peuplée
-  Commune de densité intermédiaire
-  Commune peu dense
-  très peu dense



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA